



CABINET SUSSE  
EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIÉS



Cabinet SUSSE Tristan  
Expert Forestier  
21, route de l'Ormois  
21 270 Marandeuil

Tél : 03.80.31.97.02  
Fax : 03.80.31.70.18



*Plan Simple de Gestion*  
*71-617/2*  
**BOIS DES GAUDOIRS**

*Appartenant au*  
**GF SFM**

*Située sur la commune*  
*d'AUTUN*  
*Département de Saône et Loire*

*Surface : 32 ha 58 a 73 ca*

*Durée d'application : 2020-2034*

# SOMMAIRE

<b>1 - CARACTERES GENERAUX</b> .....	<b>3</b>
1.1 - Situation.....	3
1.2 - Propriétaire .....	3
1.3 - Servitudes/Certification .....	3
<b>2 - FACTEURS DE PRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
2.1 - Relief et hydrographie.....	3
2.2 - Climat .....	3
2.3 - Sol.....	3
2.4 - Ensembles stationnels.....	4
2.5 - Facteurs biotiques.....	4
2.6 - Infrastructure.....	5
2.7 - Parcellaire forestier .....	5
2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux .....	5
<b>3 - PEUPELEMENTS</b> .....	<b>6</b>
3.1 - Bilan du plan de gestion précédent .....	6
3.2 - Comportement des essences.....	6
3.3 - Description des peuplements .....	7
3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle.....	7
<b>4 - OBJECTIFS</b> .....	<b>8</b>
<b>5 - PROGRAMME DE GESTION</b> .....	<b>9</b>
5.1 - Durée d'application .....	9
5.2 - Règles de gestion .....	9
<b>6 - PROGRAMME DE COUPE</b> .....	<b>10</b>
<b>7 - PROGRAMME DE TRAVAUX</b> .....	<b>10</b>
7.1 - Tableau prévisionnel des travaux .....	10
7.2 - Cynégétique.....	10
7.3 - Entretien général .....	10

# 1 - CARACTERES GENERAUX

## 1.1 - Situation

La propriété se trouve au Sud d'Autun à l'Est du Domaine de Montjeu pour une surface totale de 32 ha 58 a 73 ca.

Le bois est constitué d'un seul tènement séparé néanmoins dans sa partie médiane à un chemin  
La propriété est située dans la région naturelle IFN du Plateau de l'Autunois.

## 1.2 - Propriétaire

Propriétaire : GF POUR LA SAUVEGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN

Adresse : 1, rue des Pierres BP 60 046 – 71 402 Autun Cedex

Identifiant Co-gérants : **Monsieur Thierry COLIN**  
**Madame Ghislaine NOUALLET**  
**Monsieur Jacques GORLIER**

## 1.3 - Servitudes/Certification

Les forêts du groupement bénéficient d'une certification de groupe FSC (GGRFB).

# 2 - FACTEURS DE PRODUCTION

## 2.1 - Relief et hydrographie

La propriété appartient à la région du Plateau Autunois à une altitude variant de 582 m au Nord à 558 m au Sud.

Ce relief ne détermine pas de véritable incidence d'exposition, ni de gêne à la mécanisation des travaux forestiers, néanmoins les pentes douces et homogènes autorisent un bon drainage naturel avec quelques zones de sols hydromorphes acides à l'Est et au centre de la forêt.

## 2.2 - Climat

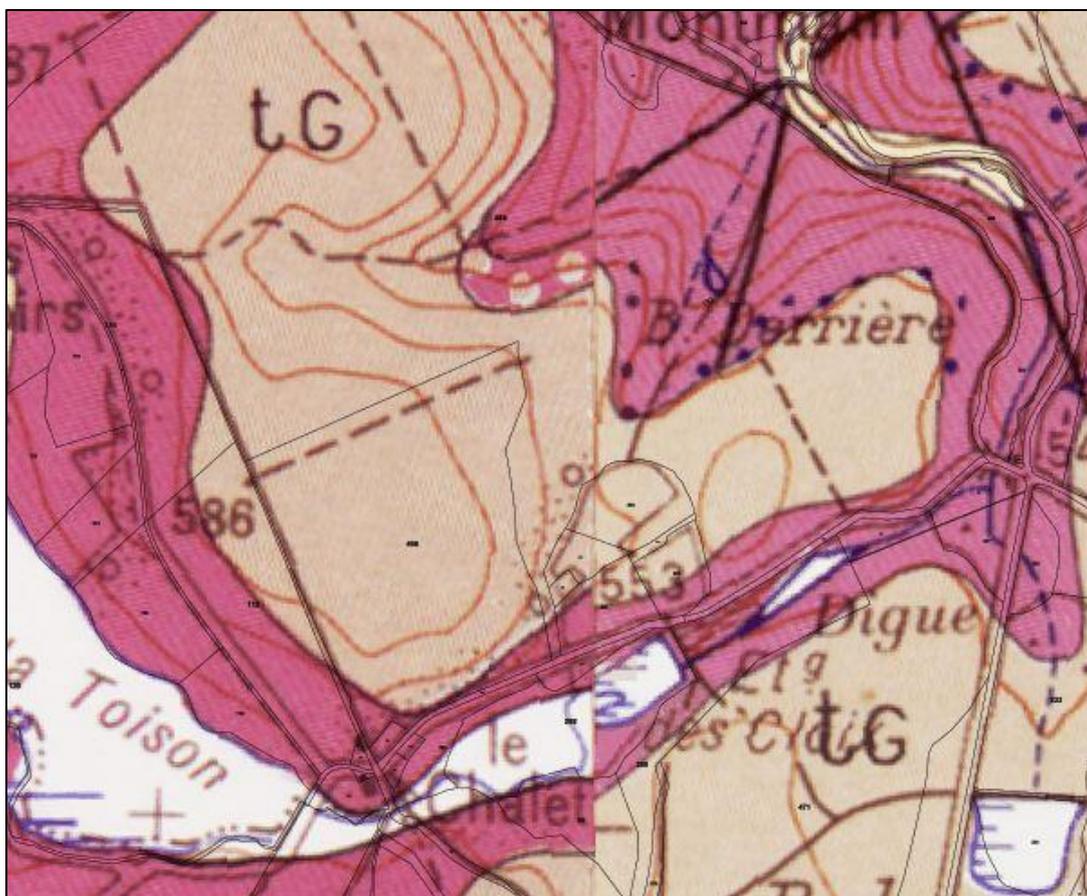
Le Climat semi-montagnard est caractérisé par une pluviosité annuelle moyenne de 999 mm avec 208 mm entre juin à Août et une température moyenne annuelle de l'ordre de 10,3° C. L'enneigement reste faible en général mais peut persister sur la partie haute. Le vent dominant vient de l'ouest.

Il s'agit de bonnes conditions climatiques pour la forêt.

## 2.3 - Sol

La roche mère possède une nature granitique et détermine des sols à dominante argilo-sableuse de type brun acide ou colluvial sur les pentes. Ces sols sont filtrants, acides et physiologiquement secs, mais la pluviosité élevée compense partiellement ce déficit. En bas de pente, ils comportent

par accumulation un niveau argileux et sont généralement beaucoup plus profonds mais souvent frais et sensible au tassement. Il s'agit de sols de fertilité assez moyenne à l'égard de la végétation feuillue.



## **2.4 - Ensembles stationnels**

La station correspond principalement à une Hêtraie-chênaie acide sur sol sain non caillouteux sur les bordures du massif, Chênaie sessiliflore acide sur sol superficiel dans la zone centrale de la futaie, aulnaie boulaie acide à l'Est de la propriété. La fertilité des stations est de manière générale assez moyenne.

## **2.5 - Facteurs biotiques**

La forêt est intégrée dans un massif important où le cheptel est constitué principalement de chevreuils et de sangliers dont la population semble en augmentation. Leur présence est souhaitée à une densité compatible avec la sylviculture. Il y a des dégâts de frottis et d'abrouissements sur les jeunes semis.

La chasse est louée par un bail à la société des chasseurs du mont Saint Sébastien mais elle est limitée dans l'espace et dans le temps. Le tableau de chasse ci-dessous montre que la réalisation du plan de chasse (pour l'ensemble du Territoire de cette société) chevreuil est en dessous de l'attribution. Les propriétaires demanderont à la société de chasse que le plan de chasse chevreuil soit réalisé.

Zone	Espèce	2015		2016		2017		
		Att	Réal	Att	Réal	Dem	Att	Réal
Massif 05	CHE	20	15	20	17	18	18	4
UG02	SA	19	13	17	12	26	26	17

## **2.6 - Infrastructure**

L'accès principal de la forêt s'effectue depuis la route reliant Autun à Fragny. Un chemin goudronné permet l'accès en bordure de l'étang des Cloix. Cet accès est fermé par une barrière. Une petite place de dépôt a été créée sur la propriété par l'enlèvement de quelques arbres en bordure de cette route. La pénétration interne s'effectue ensuite par des chemins en terre.

Compte tenu de la surface de la forêt, la desserte reste suffisante et les distances de débardages restent inférieures à 500 m.

## **2.7 - Parcellaire forestier**

Le parcellaire était constitué de 2 unités et sera conservé. Il s'agit de la partie boisée et la zone de friche.

Numéro de parcelle	Surface (ha)	Parcelle cadastrale
1	25,3	G 466
2	7,3	G281, 283, 284, 285, 286, 287

## **2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux**

La forêt est proche de la ville d'Autun ; elle est située en bordure de l'étang des Cloix très fréquenté en période estivale. Un sentier de randonnée borde la forêt sur 560 m de la limite Ouest contre le mur du château de Montjeu. La fréquentation du public (VTT, marcheurs, cueilleurs de champignons...) est assez importante.

La commune d'Autun dispose d'un PLU, révisé le 2/07/2007, sans incidence sur la forêt. La propriété est située sur la 2<sup>ème</sup> ceinture verte d'Autun, non classée au PLU.

La région est dynamique au plan de l'activité forestière ce qui permet de réaliser des coupes d'éclaircies et de mobiliser les produits dans de bonnes conditions économiques. Il s'agit de bois d'œuvre le chêne et le hêtre, bois de trituration pour les autres essences et menus produits des essences principales

La forêt constitue un paysage bien visible depuis l'étang des Cloix.

La forêt fait régulièrement l'objet de visite de groupes scolaires accompagnés notamment par des ornithologues. Des nichoirs ont été installés sur le site. Leur occupation fait l'objet d'un suivi régulier. Au printemps 2019, une femelle chouette hulotte a été baguée par l'association ornithologique locale ainsi que quatre jeunes.

## 3 - PEUPLEMENTS

### 3.1 - Bilan du plan de gestion précédent

Le document de gestion précédent couvrait la période 2004 - 2019. Le traitement en conversion en futaie irrégulière a été initié par une première coupe d'amélioration. La part de bois gélif, de qualité secondaire a été fortement diminuée. Le prélèvement a été de l'ordre de 15 % du volume bois d'œuvre avec une proportion importante de bois appartenant à la classe de diamètre 25-35 cm. La régénération s'installe doucement après cette mise en lumière. On note la présence également de quelques semis résineux comme le douglas, sapin et grandis provenant de propriété voisine.

Des arbres ont été marqués et conservés à titre d'arbre sénescant. Des nichoirs ont également été installés pour favoriser la présence d'oiseaux. La friche avait fait l'objet d'un travail de détournement en début de période. Enrichissement par l'introduction de 10 frênes, 10 érables sycomores, 10 chênes sessiles et 10 merisiers en bas de la zone de pré bois en 2010.

### 3.2 - Comportement des essences

#### Chêne :

Sa vigueur et sa qualité sont assez moyennes. Dans la partie médiane de la partie boisée sur sol filtrant et acide, il s'agit d'un chêne d'intérêt modeste, avec un bois dur et nerveux, souvent gélif et roulé, parfois sinueux et brogneux, à destination de bois secondaire. Sur la périphérie de cette partie boisée, on rencontre une meilleure zone comprenant des chênes de qualité menuiserie. La hauteur totale varie ainsi de 12 m à 20 m.

Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 55 cm pour un âge de 130 ans.

#### Hêtre :

Cette essence n'apparaît que sur la périphérie de la propriété sur les sols drainés. Son développement est excellent avec une hauteur pouvant dépasser 23 m.

Les sujets sont de bonne conformation, à fût droit et élancé avec une part de bois à déroulage. On peut considérer un diamètre d'exploitabilité de 60 cm à 90 ans.

#### Autres feuillus :

On observe la présence de bouleaux, de charmes, de merisiers, d'érables sycomores. Ces feuillus sont minoritaires. Le poids économique de ces essences est modeste, mais il est intéressant de chercher à développer leur importance, en particulier merisier, susceptibles de donner de bons produits sur les sols bien alimentés en eau. A noter la présence de quelques sapins issus d'une ancienne plantation d'enrichissement.

### **3.3 - Description des peuplements**

Les peuplements sont marqués par une essence dominante, le chêne, classés en deux types basés sur la densité et la classe de grosseurs, auxquels il est adjoit la friche dans un troisième type.

#### *3.3.1 - Type 1 : Chênaie pauvre - 17,6 ha*

Il s'agit d'un peuplement issu du taillis sous futaie que l'on trouve sur les stations filtrantes et de fertilité médiocre. Le chêne est l'essence dominante, de vigueur et de qualité modeste qui représente plus de 80 % des tiges. Le complément de la futaie est composé de bouleau, tremble. La hauteur totale est inférieure à 18 m et la qualité des produits est modeste. En effet, la gélivure et probablement la roulure sont les défauts les plus fréquents.

La densité de la futaie est de l'ordre de 60-80 tiges/ha avec une dominance de petit bois et bois moyen. Les gros bois sont rares.

Le taillis est de faible productivité et est composé de chêne et bouleau avec présence de houx, susceptible de devenir une gêne pour l'installation et le développement des semis naturels.

#### *3.3.2 - Type 2 : Hêtraie-Chênaie - 7,7 ha*

C'est le type le plus productif de la propriété et se trouve sur les meilleurs sols de la partie Ouest et Sud-Ouest de la forêt. On y retrouve chêne et hêtre dont la vigueur est bonne avec une hauteur totale de plus de 20 m. La qualité est variable mais ces deux essences sont en mesure de fournir une qualité assez correcte. Les défauts majeurs sont la brogne sur le chêne et encore parfois la présence de gélivure.

La densité est de l'ordre de 60 tiges/ha avec une dominance de bois moyen et gros bois. La régénération est présente avec un développement puissant des semis de hêtre.

#### *3.3.3 - Type 3 : Friche - 7,3 ha*

Ce type est situé à l'Est de la forêt et résulte d'une colonisation naturelle en chêne et merisier sur les sols sains, bouleau sur les sols hydromorphes. Dans le premier cas, le peuplement est au stade de gaulis voir bas perchis. La couverture n'est pas complète sur la surface mais quelques secteurs montrent une densité de l'ordre de plus de 700 tiges/ha de chêne. Un détournage avait été réalisé au profit des meilleures tiges ainsi qu'une taille de formation. Dans la zone hydromorphe située au Nord, il s'agit d'une futaie de bouleau à forte densité avec un diamètre dominant de 30 cm. Il n'y a pas eu d'intervention au cours de la dernière période.

### **3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle**

- Type 1 : Chênaie pauvre
- Type 2 : Hêtraie Chênaie
- Type 3 : Friche

Parcelle	Surface (ha)	Type 1	Type 2	Type 3
1	25,3	17,6	7,7	
2	7,3			7,3
<b>Totaux</b>	<b>32,6</b>	<b>17,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,3</b>

## 4 - OBJECTIFS

Les objectifs prioritaires, fixés par le groupement, sont les suivantes :

- Assurer la pérennité d'une forêt belle et accueillante,
- Optimiser la qualité des peuplements et les habitats tout en gardant le capital à un niveau stable, offrant des revenus étalés mais réguliers,
- Rechercher l'équilibre entre l'accroissement de la forêt et la récolte de bois,
- Poursuivre le renouvellement progressif des peuplements par voie naturelle et voie artificielle en donnant la priorité au renouvellement des secteurs à faible productivité,
- Assurer les autres fonctions de la forêt : paysage, cueillette, randonnée.....

Les objectifs principaux assignés à la forêt sont la production de bois d'oeuvre et d'industrie feuillu. La chasse n'est qu'un outil pour favoriser la bonne croissance de la régénération naturelle. Celle-ci devra permettre de maintenir une densité de gibier supportable eu égard à la capacité d'accueil du milieu. La rotation des coupes sera de 14 ans pour les types 1 et 2, qui seront parcourus simultanément avec des modalités propres les points dominants restant amélioration, souci du renouvellement.

Le maintien ou l'amélioration globale de l'état de conservation des peuplements forestiers, sans pour autant figer le couvert forestier se fera par la poursuite du traitement en futaie irrégulière appliqué depuis peu sur cette forêt. Le type 3 fera l'objet de quelques interventions sylvicoles pour confirmer les jeunes tiges de chêne et feuillus divers.

## 5 - PROGRAMME DE GESTION

### 5.1 - Durée d'application

Le plan de gestion est fixé pour une période de 15 ans, de l'année 2020 à l'année 2034.

### 5.2 - Règles de gestion

#### 5.2.1 - *Règles du Type 1*

La densité des tiges est moyenne à bonne mais la qualité des bois reste modeste malgré le premier passage en éclaircie lors de la dernière période. Les modalités d'intervention devront être adaptées. Ce peuplement caractérisé par des petits bois et bois moyen en croissance sera conduit dans un premier temps en futaie régulière sans pour autant rechercher une norme dans la densité et dans les classes de grosseur. Le prélèvement agira en privilégiant les tiges d'avenir de chêne ou d'autres essences feuillues par élimination des brins concurrents des meilleurs brins. Le chêne sessile sera toujours privilégié par rapport au second.

Progressivement, une irrégularisation des diamètres s'opérera naturellement permettant par la suite un traitement en futaie irrégulière. Quelques zones plus ouvertes seront favorables au maintien et au développement de la myrtille

La rotation des coupes sera fixée à 15 ans avec un prélèvement doux, inférieur à 15 % du volume.

#### 5.2.2 - *Règles du Type 2*

Le peuplement se compose d'une futaie de chêne et hêtre dominée par les bois moyens et gros bois. La qualité et l'état sanitaire sont satisfaisants.

On procédera donc à une coupe d'amélioration, qui aura comme priorité la recherche d'une répartition spatiale homogène, en sélectionnant les meilleurs individus sans considération pour la grosseur de la tige, à qui l'on cherchera à donner l'espace propre au développement d'une cime ample et régulière.

L'éclaircie interviendra dans toutes les classes de diamètre, dans les petits bois et les bois moyens, en éliminant en priorité les sujets mal conformés, brogneux ou gélif en faveur des arbres rectilignes à cime équilibrée. Les vieux bois pourront être exploités si leur remplacement est assuré. Des gros bois seront conservés à raison d'un/ha pour augmenter la biodiversité. Les essences diverses seront préservées également de manière à obtenir un accompagnement favorable (une proportion de 10 à 15 % semble raisonnable).

Le taux de prélèvement en bois d'oeuvre sera au maximum de 25 % en volume.

Le taillis sera exploité s'il est commercialisable, après balivage d'environ 150 tiges/ha pour assurer un rôle sylvicole bénéfique sur la futaie (contrôle de la brogne).

La régénération naturelle de chêne et surtout de hêtre se développe et sera stimulé par la seconde coupe d'éclaircie. Elle sera éventuellement accompagnée par des détourages si nécessaires, la concurrence n'étant pas très vigoureuse mais dans l'objectif de favoriser le chêne.

## 6 - PROGRAMME DE COUPE

- Type 1 : Chênaie pauvre
- Type 2 : Hêtraie Chênaie

<i>Parcelle forestière</i>	<i>Année de coupe</i>	<i>Surface totale</i>	<i>Type I</i>	<i>Type II</i>
1	2020	25,3	17,6	7,7
1	2034	25,3	17,6	7,7

## 7 - PROGRAMME DE TRAVAUX

### 7.1 - Tableau prévisionnel des travaux

<b>Année</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Surface (ha)</b>
2022	1	Soins sylvicoles sur les semis de chênes (hêtre)	25,3
2025	2	Détourage et dépressage des gaulis de chêne dans la friche	< 7,3
2030	1	Soins sylvicoles sur les semis de chênes (hêtre)	25,3

### 7.2 - Cynégétique

Une surveillance spéciale portera sur la gestion du cheptel de gibier, dont la densité devra être compatible avec un développement harmonieux de la régénération feuillue et des jeunes plantations.

### 7.3 - Entretien général

- \* Entretien des banquettes le long de la route goudronnée.
- \* L'entretien des périmètres.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Les Co-gérants

**CADASTRE AU 01 / 01 / 2019**

Département de Saône et Loire.

Commune d'Autun

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Surface</b>
G	281	Les Cloix	1 ha 53 a 34 ca
G	283	Les Cloix	18 a 65 ca
G	284	Les Cloix	2 ha 59 a 08 ca
G	285	Les Cloix	85 a 50 ca
G	286	Les Cloix	17 a 26 ca
G	287	Les Cloix	1 ha 92 a 82 ca
G	466	Le Bois Derrière	25 ha 32 a 08 ca

